

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS374

présenté par
M. Gille, rapporteur

ARTICLE 20

À la fin de l'alinéa 39, substituer aux mots :

« le manquement »,

les mots :

« l'infraction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.